

Numéro 122 - Été 2012



Belgique - België
P.P.
Nandrin
9/2572



PPNa Contact
Périodique trimestriel

Agrément P912716

PPNa Contact

Bulletin de l'association sans but
lucratif

"Patrimoine du Pays de Nandrin"

Secrétariat :

rue d'Engihoul, 6
4550 Saint-Séverin
Tél. : 04.371.37.02

E-mail :

ppna@swing.be

Internet :

<http://www.ppna.be>

Banque :

IBAN : BE32 0682 3184 6902
BIC : GKCCBEBB

Cotisation annuelle : 7,5 €

Conseil d'administration :

Président :

André Matriche

Vice-président :

Claude Delbrouck

Secrétaire :

Jean Fonzé

Trésorier :

Laurent Hofinger

Membre :

Albert Cavicchia
Isabelle Guillaume

**Le PPNa est membre
d'Inter-Environnement Wallonie**

Sommaire

Éditorial

In memoriam.....3

Environnement local

Encore un GRAND lotissement à Nandrin..6

Nous avons écrit...7

Notre histoire locale

La préhistoire dans nos villages.....9

Environnement local

Opération Commune et Rivière propres12

Ici et ailleurs

Un combat... électrique !.....13

Balade de l'été.....16

Ici et ailleurs

Monsanto.....17

Les éoliennes allemandes contraintes

de ralentir18

S.O.S. Abeilles en péril

et le "plan maya"19

In memoriam



Hommage à notre ami et ancien président Jean Dusart

Le sort s'acharne-t-il sur le PPNa ? Deux ans seulement après le décès inopiné de son secrétaire René Mawet, le PPNa est à nouveau en deuil. Notre ami et ancien président, Jean Dusart, nous a quittés ce mardi 17 juillet 2012 après une longue et pénible maladie.

Nos espoirs angoissés n'ont pas suffi à éloigner l'issue redoutée et révoltante. Et pourtant, ce ne fut pas la lutte de notre ami contre sa terrible maladie qui fut déficiente ; au contraire, son combat quoique long, pénible, épuisant fut lucide et opiniâtre jusqu'à la fin. Notre ami accepta toutes les stratégies de combat dont dispose la médecine actuelle. Et même plus, puisque fidèle à sa vie professionnelle de

chercheur qualifié au FNRS, il consentit à expérimenter une nouvelle voie en acceptant d'être, en quelque sorte, cobaye et d'aider, une fois de plus, la recherche médicale. Hélas, en vain !

Jean Dusart était un microbiologiste de grande valeur. Licencié en Zoologie de l'Université de Liège à l'âge de 21 ans (!), il a réalisé un doctorat en Biochimie à l'Université de Montréal (1965-1969), thèse également couronnée à Liège. Après son séjour au Canada, il est rentré à Liège et, dès 1977, est devenu chercheur qualifié et a poursuivi la plus grande partie de sa carrière au FNRS (Fonds National de Recherche Scientifique) jusqu'à sa retraite en 2004. Et cependant, jamais il n'en fit état, il resta toujours d'une modestie rare, une qualité supplémentaire de cet homme de valeur.

Jean Dusart fut un des membres fondateurs du PPNa en 1979. Il y œuvra pendant dix-sept ans ; il en fut d'abord secrétaire pendant sept ans, puis assumait la tâche de président pendant neuf ans. Son combat pour la défense de la qualité de notre cadre de vie, pour la protection du caractère rural de nos villages menacés par une urbanisation tentaculaire l'a fort logiquement amené à transposer ce combat sur le plan purement politique. Il a donc rejoint les rangs du parti, qui à ses yeux lui paraissait répondre le mieux à ses aspirations. S'affichant dès lors politiquement puisque devenu conseiller communal en remplacement de Julien Thurion en octobre 1997, conformément à nos statuts, qui prévoient que l'on ne peut être membre effectif du Conseil d'administration et exercer un mandat politique, il a démissionné de la présidence - à notre grand désarroi. Ce fut notre ami Gabriel de Potter qui assumait alors la présidence jusqu'au 19 février 2005, date à laquelle, pour des raisons professionnelles, il a quitté le C.A.

En l'absence de volontaire pour reprendre le flambeau, j'ai contacté Jean pour lui demander s'il accepterait d'assumer, à nouveau, la présidence du PPNa à l'issue de son mandat politique auquel il désirait mettre un terme. S'engager de nouveau au PPNa était pour lui une démarche tout à fait logique pour poursuivre la lutte dans laquelle il œuvrait depuis quarante ans ! Fort de cet engagement, j'avais accepté, sans enthousiasme, d'assumer la fonction de président pendant deux ans. Cela dure depuis huit ans ! Car sur l'insistance pressante de son parti, Jean a accompli un deuxième mandat de

conseiller communal. Il m'avait alors rencontré pour me faire part de son embarras et de ses regrets en m'assurant que nous pourrions toujours compter sur lui. Ce dont nous n'avons jamais douté. À plusieurs reprises, nous avons jugé nécessaire au C.A. de l'inviter à notre réunion afin de bénéficier de ses avis toujours judicieux et appréciés.

Jean était une référence pour nous tous, il connaissait parfaitement nos villages et le Condroz en général qu'il avait arpentés à maintes reprises. C'était d'ailleurs un grand marcheur, il entreprenait de longues balades avec sa fille tant aimée. Découvrir des paysages, admirer la nature, la parcourir avec enthousiasme, la respecter, la protéger, c'était une de ses passions.

Une autre passion, peut-être mieux connue de chacun, c'était la peinture où il exerçait son talent et où se manifestait son désir de bien faire, sa volonté de relever des défis en s'attachant à des sujets très difficiles.

Jean nous manquera terriblement. Avec son départ, le PPNa se sent orphelin. Nous perdons un homme d'une intelligence vive, brillante, un homme droit, idéaliste, amoureux de la justice, ennemi des magouilles, un homme qui a agi selon ses convictions avec dynamisme et désintérêt personnel.

D'aucuns prétendent que personne n'est irremplaçable, nous nous inscrivons en faux contre cette assertion. Il fut à maints égards, un mentor pour moi. Pour le PPNa, à combien de nouveaux Nandrinois n'avons-nous pas rendu visite afin de les convaincre de nous rejoindre ?

Jean participa aussi à la création de la première CCAT (Commission Consultative d'Aménagement du Territoire) dont il fut un membre moteur et où il réussit à faire ajouter l'environnement aux préoccupations de cette association communale officielle, transformant le sigle en CCATE.

Jamais nous ne l'avons entendu élever la voix, et lorsque d'aventure une remarque blessante ou peu amène était formulée, il a toujours su garder son calme et accueillir celle-ci avec un sourire

discret et surtout une réponse si subtile que parfois son sens échappait à son interlocuteur.

Bref, Jean fut un homme d'une richesse intellectuelle et d'une valeur morale remarquables. Son décès est une perte énorme pour le PPNa, mais encore plus pour la communauté nandrinoise entière.

Nous le regretterons toujours, il restera dans notre mémoire, et surtout dans notre cœur.

Les membres du Conseil d'administration et les membres du PPNa qui le connaissaient présentent à sa famille leurs condoléances émues.

Pour le Conseil d'administration du PPNa,
Le président, André Matriche

Environnement local

Encore un GRAND lotissement à Nandrin

Après les grands lotissements du Bois de la Croix Claire, de la Gotte, etc., un lotissement semblable est projeté à Fraineux.

Une deuxième réunion d'information s'est tenue en la salle "La Nandrinoise" mardi 17 avril, à l'initiative du promoteur. De nombreux riverains étaient présents. L'impression dominante que nous en retirons est un rejet général. Selon les différents intervenants, aucune (ou très peu) des remarques et critiques formulées lors de la première réunion ne semble avoir été prise en considération par le lotisseur.

Si le phénomène nimby (not in my backyard) semble parfois être à la base de certaines réactions de riverains, il n'en demeure pas moins que la densité de l'habitat dans ce lotissement projeté est trop élevée pour ne pas engendrer les nombreux inconvénients dénoncés et qui justifient l'opposition, parfois virulente de certains Nandrinois.

Il nous revient que des propositions constructives avaient pourtant été formulées - même par écrit - dont on n'a pas ou peu tenu compte.

Le PPNa regrette, déplore que de tels lotissements continuent à être autorisés sur le territoire de Nandrin. Une telle concentration de logements n'est pas favorable à une intégration harmonieuse des habitants dans la population nandrinoise. Ces lotissements sont trop fréquemment des cités "dortoirs" et certaines implantations génèrent trop de désagréments pour les habitants du quartier et des villages concernés. Ils participent à cette grave urbanisation excessive que nous condamnons depuis toujours et détruisent le caractère rural de la commune qui nous tient tant à cœur.

Il nous paraît dès lors que réduire la densité de l'habitat dans ce genre de lotissement sur un périmètre aussi limité est la solution qui agréerait, en particulier les riverains immédiats et... le PPNa si, vraiment, on ne peut les éviter. ■

Nous avons écrit...

Nous avons écrit

Voici la copie du courrier que nous venons d'adresser aux présidents des sections locales du CDH, Ecolo, MR et PS de Nandrin. Bien entendu, nous ne manquerons pas de vous faire part des réponses qui nous parviendront.

Madame la Secrétaire,
Monsieur le Président,

Le PPNa a coutume, dans son bulletin, d'attirer l'attention des représentants des partis politiques œuvrant dans la commune sur certains problèmes qui lui tiennent à cœur. C'est notamment le cas lors des élections communales, époque propice et appropriée, pour interroger les différents partis sur leurs intentions en matière de politique communale.

Le Conseil d'administration du PPNa a effectué un choix et souhaite connaître le programme de votre parti sur quatre sujets.

Ces quatre questions concernent des sujets pour lesquels des membres de notre association nous ont contactés et des sujets traditionnels, logiques relevant directement des intérêts du PPNa.

Nous vous remercions d'avance pour l'accueil que vous réserverez à notre démarche et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le secrétaire,
Jean Fonzé

Le président,
André Matriche

P.S. Les quatre questions et les réponses seront publiées dans notre bulletin.

Quatre questions aux partis politiques de Nandrin

1. Depuis 1981, les différentes formations politiques présentes sur le territoire de Nandrin déclarent vouloir œuvrer à la préservation du caractère rural de nos villages, or l'urbanisation de l'entité s'intensifie et détériore gravement ce caractère rural. La population s'en émeut de plus en plus. Qu'en pensez-vous ? Que préconisez-vous pour freiner la densification de la population avec les problèmes qui en découlent ?
2. La qualité du cadre de vie implique le respect de la quiétude de chacun. Certaines communes interdisent la pollution sonore produite par les tondeuses et autres machines pendant une partie du week-end ; malgré les rappels dans le journal communal par le bourgmestre, certains habitants font fi de ces recommandations prodiguées avec bonhomie. Certains (nouveaux) habitants ignorent leur existence. Une autre pollution sonore, malheureusement de plus en plus fréquente, et régulièrement ignorée, est celle engendrée par les aboiements de chien, soit très tôt le matin, dès 7 h 00 ou très tard, après 23 h 00, quand ces aboiements ne durent pas toute la journée ! Qu'en pensez-vous ?
3. Dans différents endroits, des arbres sont abattus sans raison apparente valable. Vous semble-t-il logique de ne porter son attention qu'aux arbres et haies remarquables ? Ne faudrait-il pas rappeler - régulièrement - certaines obligations en la matière ?

4. Enfin, l'organisation du rallye du Condroz suscite un émoi certain parmi la population nandrinoise. Le rallye génère, en effet, de nombreux désagréments, à savoir :
- l'abandon de déchets de toutes sortes le long des voiries,
 - l'abus de boissons alcoolisées par certains spectateurs,
 - la circulation entravée dans les rues adjacentes du circuit par des automobilistes indisciplinés,
 - la dégradation des voiries communales,
 - le comportement irresponsable de certains spectateurs,
 - l'efficacité problématique de l'encadrement bénévole,
 - la responsabilité, bien légère, des organisateurs.
- Il est par ailleurs anormal que les frais occasionnés par le rallye soient pris en charge par la collectivité communale (intervention des ouvriers communaux, dégradations...). Quelle attitude comptez-vous prendre sur ce problème ?

Notre histoire locale

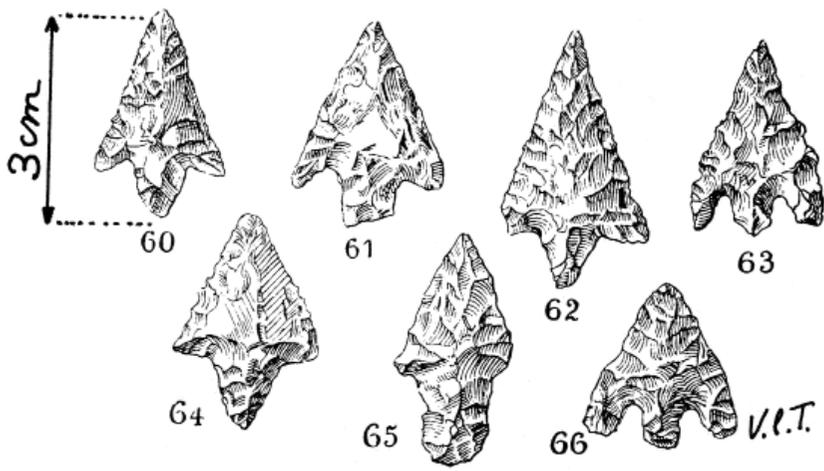
La préhistoire dans nos villages

À l'âge de la pierre¹, le Condroz devait être presque entièrement boisé et ses habitants devaient y vivre par petits groupes, de préférence dans des clairières naturelles ou créées pour les besoins de l'homme.

Quoi qu'il en soit, de nombreux vestiges préhistoriques furent découverts sur le territoire de Villers-le-Temple et près de Yernée-Fraineux, entre le grand bois de Clermont et le hameau de France. On y trouva deux haches polies et un fragment de hache, un couteau, quelques beaux grattoirs et plusieurs silex taillés. Dans les champs et jardins situés rue de Clermont, à la cote 232, on découvrit un assez grand nombre de pointes de flèches.

Au bord du plateau dominant le ruisseau de Neufmoulin, au lieudit de **la Rochette**, furent trouvés des pièces intactes remarquables, dont deux haches en roches éruptives à une lame en silex noir translucide avec de légères dentelures sur les deux bords qui lui donnent un air de... scie. On y découvrit aussi une pendeloque

en psammite très micacé d'un ton gris, polie sur toutes ses faces avec un trou de suspension à l'extrémité.



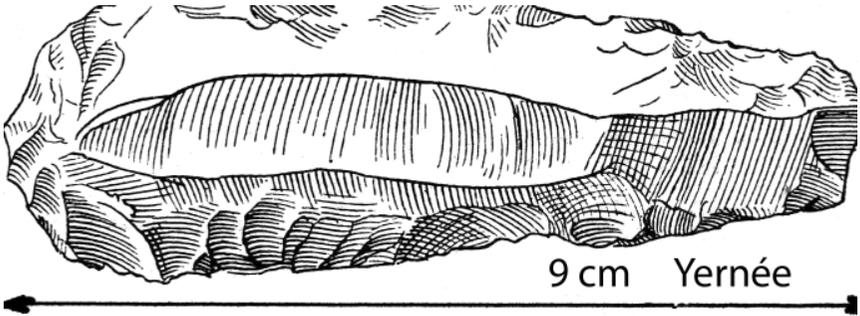
Pointes de flèche (Villers – Ombret).

Au lieudit "**Bourgogne**", près du château de la Tour au Bois, à proximité d'un tilleul isolé, à la cote 240, à gauche de la route, à mi-chemin vers le hameau de France, ainsi qu'à droite de la route près du **hameau de France**, près d'une source, furent découverts de nombreux éclats de silex, un couteau épais en silex qu'un cultivateur utilisait comme pierre à briquet, un beau percuteur en silex et un polissoir qui constitue un instrument d'une grande rareté. Près du hameau fut aussi découvert un marteau-hache perforé pour y fixer un manche.

Les champs les plus riches en découvertes furent ceux situés aux alentours du hameau de France ; de nombreux silex y furent découverts sur le versant déboisé de la montagne où un chemin creux conduit à la Tour Malherbe. C'est là que fut découvert un grand polissoir. Au lieudit "**Tour Malherbe**", non loin de la confluence des ruisseaux du Fond d'Oxhe et de Yernée, furent découverts un emplacement habité et un beau percuteur.

Sur le territoire de Yernée, sur le versant exposé au midi, on a trouvé de nombreuses pointes de flèches, mais en général, de qualité inférieure. Par contre, au lieudit de la "Borne", on trouva

des instruments polis en pierre noire et une hache en roche verdâtre étrangère à la Belgique (cote 246).



Grattoir (Yernée-Fraineux).

Le silex est très abondant dans la province de Liège notamment en Hesbaye et dans le Condroz, aux environs de Tilff, Boncelles et Rotheux. Quant aux outils ou instruments non en silex, ce sont de simples cailloux, polis, choisis pour répondre à leur emploi, telle la hache dite de Fraineux en quartzite, d'un beau ton brun ou encore une autre hache noire aussi en quartzite, traversé par une veine blanche (aussi trouvée à Fraineux).

Signalons que les outils ou instruments découverts en différents endroits pourraient bien avoir été fabriqués ou utilisés par les mêmes familles stationnant, cultivant ou chassant aussi bien sur les montagnes qui longent la Meuse qu'à l'emplacement des campagnes actuelles de Yernée-Fraineux ou de Bourgogne.

Il est évident que de nombreuses découvertes archéologiques préhistoriques peuvent encore se faire sur le territoire de Nandrin.

Précisons que les différents vestiges découverts et évoqués dans cet article datent de différentes périodes de la Préhistoire.

D'après une étude des archéologues Marcel De Puydt et Jean Servais.
"Contribution à l'étude du Condroz préhistorique dans la Province de Liège"
Imprimerie H. Vaillant-Carmanne à Liège Place Saint-Michel - 1924

Petit rappel historique de la rédaction

- **La Préhistoire** est la période de l'histoire commençant avec l'apparition de l'homme il y a environ 3 millions d'années jusqu'à l'invention de l'écriture, plus ou moins 2500 ans avant notre ère et donc début de ***l'Histoire***.

¹ **L'Âge de la pierre** est la période de la Préhistoire pendant laquelle l'homme crée des outils en pierre (en os, en bois). Les outils de cette époque sont en très grande majorité des outils de pierre taillée. L'usage de la pierre polie apparaît au Mésolithique en Europe du Nord.

- **La Préhistoire** est traditionnellement divisée en diverses périodes :
I. Le Paléolithique : L'homme vit de pêche, cueillette, chasse, charognage.

- le Paléolithique inférieur : - 1.000.000 à - 300.000 (en Europe)

- le Paléolithique moyen : - 300.000 à - 30.000 (disparition de l'Homme de Néandertal)

- le Paléolithique supérieur : - 35.000 à - 10.000 (arrivée de l'Homme moderne en Europe. Amélioration temporaire du climat vers - 35.000)

II. Le Mésolithique

III. Le Néolithique : - 10.000 à - 5.000 (pierre polie, céramique, -600.000)

- **Lascaux** : les peintures et gravures des grottes de Lascaux datent de - 17.000 (Paléo. Sup.)

- **L'Homme de Néandertal** = cfr. l'Homme de Spy : site internet très bien fait : <http://users.swing.be/grottedespy>



Environnement local

Opération Commune et Rivière propres

En avril, comme chaque année, l'opération communes et rivières propres a remporté un franc succès dans le bassin de l'Ourthe. Ce ne sont pas moins de 5000 personnes (enfants et adultes) qui ont donné

quelques heures de leur temps pour ramasser les déchets abandonnés par d'autres, peu scrupuleux, et améliorer ainsi la qualité des berges de l'Ourthe, de ses affluents et des abords de villages.

Ils n'ont pu tout nettoyer, car la tâche est énorme et les pollueurs nombreux, mais localement, l'effet est là, et la rivière redevient accueillante. Félicitations à tous ! Espérons que votre exemple en fera réfléchir plus d'un.



Ici et ailleurs

Un combat... électrique !

À l'heure où les fournisseurs d'électricité (et de gaz) entament un bras de fer avec le pouvoir politique en refusant d'appliquer la décision gouvernementale de bloquer les prix, voici un article intéressant qu'il nous plaît de reproduire.

Il suffit de consulter le site de la CWAPE pour consulter une simulation des prix pratiqués par les différents fournisseurs d'électricité en Wallonie. Le questionnaire à compléter est très simple et vous recevez la simulation par internet immédiatement. Rappelons que notre GDR (gestionnaire de réseau), à Nandrin, est Tectéo.

Électricité, ce qu'il faut savoir...

L'électricité est invisible, et pourtant... verte ou grise. Aujourd'hui, il est possible de se brancher sur l'énergie verte sans se saigner à blanc pour autant. On n'hésite plus ! Elle fait tellement partie intégrante de notre quotidien qu'on l'utilise presque inconsciemment. Chaque fois que nous enfonçons une fiche dans une prise de courant, l'électricité est bien là, elle nous attend. En Belgique, la majeure partie de l'électricité est produite dans des centrales nucléaires (54 %), des centrales au charbon (6,5 %) ou au gaz (31 %). On appelle ce type d'électricité "***l'énergie grise***" en raison de l'aspect polluant de la production : l'énergie nucléaire émet des déchets radioactifs alors que le gaz et le charbon participent au réchauffement climatique. De plus, et c'est loin d'être négligeable, les réserves de ces énergies fossiles ne sont pas inépuisables.

Des chiffres

Heureusement, il existe une solution alternative : ***l'énergie renouvelable***. On peut produire de l'électricité de mille et une manière à l'aide de sources énergétiques qui ne sont ni limitées ni polluantes : l'énergie solaire, éolienne, hydraulique, géothermique, la biomasse, l'énergie marémotrice, etc. On les appelle les "énergies vertes". En Belgique, on produit actuellement 6,7 % d'énergie verte, un chiffre qui devrait atteindre 13 % en 2020, conformément aux consignes européennes. Bien sûr, on n'oublie pas que même l'énergie verte émet du CO₂. Il s'avère en effet impossible d'éviter les émissions de CO₂ lors de la production d'une éolienne ou d'un panneau solaire. Mais, alors que l'énergie verte émettra la quantité négligeable de 15 g de CO₂ par kWh produit, une centrale au gaz en dégagera environ 450 g, tandis que ce chiffre atteindra même quelque 1000 g de CO₂/kWh pour une centrale au charbon !

Label et guet-apens

Évidemment, nous n'avons qu'un seul réseau d'électricité et les courants gris et vert nous arrivent par le même câble. Impossible de déterminer quel type de courant alimente la prise d'électricité. Pour apporter une solution à ce problème, on a attribué un label à l'énergie verte obligeant les fournisseurs désireux de "faire du

green" de s'y affilier. Et c'est précisément là qu'il faut rester vigilant parce que les fournisseurs d'énergie verte se distinguent : certains achètent un "label" bon marché à une centrale hydraulique dans les montagnes, alors qu'ils emploient les bénéfices de votre abonnement pour investir dans des centrales au charbon. D'autres produisent eux-mêmes de l'énergie verte localement. Dans ce second cas, vous êtes pratiquement assuré que le produit de vos paiements servira au développement de la production locale d'énergie verte. Produire de l'énergie verte ne doit pas nécessairement coûter plus cher que générer de l'énergie grise. Tout dépend du lieu où le courant sera produit. En outre, quand les nouvelles technologies seront mieux intégrées dans notre existence, l'énergie verte deviendra encore moins chère. Et si l'on englobait également les coûts externes tels que les coûts sur l'environnement, sur la santé humaine, etc., dans le prix de l'électricité, cela ferait déjà bien longtemps que l'énergie verte serait devenue moins onéreuse que la grise.

Comment bien choisir ?

Lors du choix de votre fournisseur d'électricité, posez-vous les questions suivantes :

1. Quelles sources d'énergie et quelle technologie utilise-t-on pour produire cette électricité ?
2. Dans quel type de centrales électriques le fournisseur va-t-il investir dans le futur ?
3. Combien coûte l'électricité ?

Heureusement, il existe bon nombre de moyens pratiques qui vous aideront dans votre choix. Greenpeace a analysé les différents fournisseurs pour en déterminer le caractère "vert" (<http://www.greenpeace.org/belgium/fr/electricite-verte>). Notez que tous les fournisseurs obtenant un bon résultat ne peuvent malheureusement pas encore fournir de l'énergie à tout le monde... Rendez-vous également sur le site de la CREG (<http://www.creg.be>), le régulateur fédéral des marchés de l'électricité et du gaz. Vous trouverez la liste des fournisseurs et des simulateurs tarifaires sur les sites des régulateurs régionaux : <http://www.brugel.be> (Bruxelles), <http://www.cwape.be> (Région wallonne), <http://www.vreg.be> (Région flamande).

Source : Jan Janssen (CO₂logic) pour www.mysphere.be
Par climate team, <http://www.co2logic.be/>, Mise à jour : 4/12/2011

Balade de l'été

Quand :

le **dimanche 16 septembre 2012**
à 14 h.

Durée : environ 2 heures.

Difficulté : assez difficile.

Lieu : bois de Seraing, balade en boucle.

Rendez-vous : à 14 h, en face de l'Athénée
"Air Pur" de Seraing, rue des Nations
Unies, 1 à Seraing.

Public cible : ouvert à tous.



Notre balade du printemps à Vervoz.

Monsanto

MONSANTO jugé "responsable" lundi à Lyon (centre-est) de l'intoxication à l'herbicide en 2004 d'un agriculteur français, ouvrant la voie à des dommages-intérêts, ce qui constitue une première en France. "Monsanto est responsable du préjudice de Paul François suite à l'inhalation du produit Lasso", peut-on lire dans le jugement du tribunal, consulté par l'AFP.

En conséquence, le tribunal "condamne Monsanto à indemniser entièrement Pierre François de son préjudice" qui sera évalué après une expertise médicale.

Le 27 avril 2004, Paul François, un céréalier aujourd'hui âgé de 47 ans et invalide, avait reçu au visage des vapeurs de Lasso, un puissant désherbant produit par le leader mondial de l'agrochimie, en ouvrant la cuve d'un pulvérisateur. Il avait été rapidement pris de nausées puis de troubles (bégaiement, vertiges, maux de tête, troubles musculaires, etc.) l'obligeant à interrompre son activité pendant près d'un an.

En mai 2005, un an après avoir inhalé les vapeurs, des analyses relevaient dans son organisme des traces de monochlorobenzène, un solvant présent pour moitié dans le Lasso, au côté du principe actif, l'anachlore. Trois ans plus tard, celui qui est devenu le porte-parole des victimes des pesticides obtenait en justice que ses troubles soient reconnus comme maladie professionnelle. Il lançait alors une procédure en responsabilité civile contre Monsanto.

L'avocat de Monsanto, Me Jean-Philippe Delsart, met quant à lui en doute la réalité de l'intoxication, soulignant que les problèmes de santé ne sont apparus que plusieurs mois après. ■

Les éoliennes allemandes contraintes de ralentir

 ES opérateurs d'éoliennes en Allemagne sont de plus en plus souvent contraints de les mettre à l'arrêt en raison des insuffisances du réseau électrique du pays, selon une étude de la fédération allemande de l'énergie éolienne (BWE).

Il est notamment nécessaire d'arrêter les éoliennes lorsqu'une journée de grand vent coïncide avec une faible demande dans le nord et l'est de l'Allemagne, où elles sont situées, afin de ne pas surcharger le réseau. Et ce alors que cette électricité pourrait être utile dans le sud du pays, où est concentrée l'activité économique.

Si en 2009 les opérateurs ont fait part de 285 arrêts forcés d'éoliennes, sur une durée totale de 65 jours, en 2010 le décompte a bondi à 1 085 arrêts sur 107 jours, d'après la fédération. La perte d'électricité en résultant a ainsi augmenté de 50 à 69 % en 2010, par rapport à 2009, poursuit le BWE. "Il faut s'attendre à une aggravation du phénomène ces prochaines années", selon la fédération, qui réclame une amélioration du mécanisme d'indemnités versées dans ces cas aux propriétaires d'éoliennes.

Cette étude illustre les défis du passage au "tout renouvelable" de l'Allemagne, qui a décidé au printemps de renoncer progressivement à l'électricité nucléaire.

Le pays doit se doter de nouvelles lignes à haute tension pour amener l'électricité produite par les éoliennes au nord vers les bassins d'activité du sud, mais ce type de chantier se heurte souvent à de fortes résistances locales ainsi qu'à des difficultés de permis de construire.

Le Soir, 2/11



S.O.S. Abeilles en péril et le "plan maya"



DEPUIS quelques années, les apiculteurs constatent, avec une inquiétude grandissante, la disparition de plus en plus massive des abeilles et des bourdons. Certains apiculteurs, qui n'avaient jamais déploré de perte de ruche au cours des cinquante dernières années, ont été confrontés cette année à la mort de dizaines de ruches.

Le phénomène s'est d'abord manifesté, depuis 2007, en Floride, puis au Canada. Ensuite, la catastrophe, après s'être généralisée aux États-Unis, a gagné l'Europe. En Wallonie, les pertes dans les ruches se sont élevées parfois jusqu'à 80 %. Si celles-ci sont, en partie, à imputer à des maladies et à la perte de biodiversité due, par exemple, à la tonte trop fréquente des pelouses de sorte que les fleurs n'ont plus le temps de fleurir, les grands coupables, dénoncés par les apiculteurs, sont les pesticides. Certains d'entre eux tuent les abeilles directement, d'autres détériorent leur système nerveux et pervertissent leur sens de l'orientation, les condamnant à une mort certaine, quand elles ne ramènent pas le poison dévastateur dans la ruche.

Les vendeurs de graines enrobent celles-ci d'insecticide ou, comme Monsanto par exemple, les manipulent génétiquement. L'insecticide grandit avec la plante et les abeilles s'empoisonnent en butinant les fleurs.

Malheureusement, s'il semble bien que les agriculteurs emploient des quantités moindres de pesticides que par le passé, il n'en est pas de même des particuliers, qui ont même tendance à "corser" les doses sans se rendre compte des dégâts occasionnés dans la faune. De plus, une étude récente a révélé qu'un pesticide utilisé actuellement (l'imidaclopride) est 7 000 fois plus toxique que le très décrié DDT employé il y a 50 ans.

La disparition des abeilles ne concerne pas seulement, on s'en doute bien, les apiculteurs et la fabrication du miel. Au contraire, tous les fruits et légumes provenant de la pollinisation des fleurs par les insectes sont menacés. De plus, les abeilles et les bourdons favorisent la fécondation de plus de 80 % des espèces végétales nécessaires à la survie de nombreuses espèces animales.

Plusieurs pays ont déjà interdit l'usage des insecticides incriminés (les néonicotinoïdes). Ainsi, l'Italie l'a-t-elle fait depuis 2008 et depuis, c'est à souligner, les ruches s'y portent beaucoup mieux. Chez nous, ils sont toujours autorisés. Et le parlement européen, pour autant que nous le sachions, semble peu s'en soucier. Par contre, les puissants lobbies des grainetiers et fabricants de produits phytosanitaires sont loin d'être inactifs...

À notre modeste niveau, que pouvons-nous faire ? Nous pouvons supprimer ou, au moins, réduire drastiquement l'usage des pesticides dans nos jardins, opter aussi pour l'alimentation biologique pour exercer une pression sur les agriculteurs et enfin veiller à introduire dans nos jardins des plantes mellifères. L'idéal serait même, quand c'est possible, d'y réserver un coin de nature sauvage.

Et à l'échelle de la commune ? Le ministre wallon de l'Agriculture, Benoît Lutgen, vient de lancer un appel à la collaboration auprès des Communes dans le cadre d'un plan dénommé "Plan Maya". Celui-ci a pour objectif la préservation des abeilles et de la biodiversité en plantant des végétaux mellifères sur le territoire communal. Il va sans dire que la politique de tonte tardive des accotements adoptée dans de nombreuses communes participe grandement et efficacement à la protection de la biodiversité. ■

